

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONNAIE ET DE L'ÉPARGNE DU 12 MARS 2002

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

C'est comme à l'accoutumée avec un sens aigu des responsabilités que nous participons à la 11ème réunion de cet honorable Conseil. Nous attachons en tout cas une importance capitale aux travaux de la présente session pour vous faire part à la fois des avancées réalisées par l'APSF et de nos préoccupations.

Les données provisoires disponibles recueillies auprès des sociétés membres font ressortir que les encours des financements réalisés par nos sociétés membres s'établissaient à fin 2001 comme suit par métier :

Crédit-bail : 9,5 milliards de dirhams en progression de 23%

- les financements de l'exercice ont totalisé près de 5 milliards de dirhams avec une progression de 10,22%

Crédit à la consommation : 17,7 milliards de dirhams en progression de 4,27%

- les crédits accordés durant l'exercice ont totalisé 8,7 milliards de dirhams en progression de 4,1%

Crédit immobilier : 1,2 milliard de dirhams en progression de 5%

Affacturation : 664 millions de dirhams, en progression de 4,4%.

Ces chiffres illustrent la contribution grandissante des sociétés de financement au développement social et économique du pays tant au niveau de la consommation des ménages et de leur accession au logement qu'à celui des équipements des entreprises, plus spécialement des PME-PMI.

Pour ce qui est de la consommation, nous avons enregistré avec satisfaction la dernière déclaration de Monsieur le Ministre des Finances confirmant son rôle déterminant dans la croissance économique.

Il y a lieu de souligner que les opérateurs rivalisent de plus en plus d'imagination pour offrir aux clients, particuliers et entreprises, les formules les mieux adaptées à leurs besoins et desiderata et ce, à des prix compétitifs du fait du jeu de la concurrence sur le marché.

S'agissant de l'action professionnelle de l'APSF, elle continue à être inspirée par l'objet même de l'Association tel que défini par la loi du 6 juillet 1993.

Dans le cadre de notre organisation interne, nous avons procédé à la refonte des statuts de l'APSF pour donner plus d'efficacité à notre action.

De même, la mise en place d'un Système d'Aide à l'Appréciation du Risque ouvert à toutes les sociétés membres est entrée dans sa phase opérationnelle. Les sociétés de crédit-bail et les sociétés de crédit à la consommation se sont dotées en effet, chacune, d'un fichier qui recense les incidents de paiement et qui sert à la fois à les protéger contre les clients indécents et à lutter contre le risque de surendettement des particuliers et des entreprises qui s'adressent à elles.

Ainsi nous appliquons, dans la pratique, les orientations des Autorités Monétaires relatives à la maîtrise du risque.

Dans le cadre de la concertation avec les Autorités Monétaires, nous avons joué pleinement notre rôle de force de proposition tant au sein de la Commission tripartite, Ministère des Finances - Bank Al-Maghrib- APSF chargée de l'examen des modalités de détermination du taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) qu'en ce qui concerne la réflexion autour des règles de classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions initiée par Bank Al-Maghrib.

Je voudrais réitérer ici notre hommage à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Gouverneur de Bank Al-Maghrib ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'esprit de coopération qui les a animés à notre égard tout au long des travaux.

Au sein de la Commission tripartite, nous avons apporté la démonstration que le TMIC en vigueur tel que défini s'avère préjudiciable aux sociétés de crédit à la consommation et, si tant est que le principe d'un taux administré devait être maintenu, nous continuons à soutenir la thèse d'une définition de ce taux tenant compte des conditions réelles d'exploitation et de refinancement.

En fait, les considérations qui ont justifié la mise en place en 1997 d'un taux maximum et qui visaient, pour l'essentiel, la protection du consommateur (des fonctionnaires en particulier) contre les "abus", ne sont plus d'actualité.

En effet, sous l'égide de l'APSF, des mesures ont été mises en place, les unes à l'initiative de la profession, les autres en concertation avec les Autorités Monétaires, destinées toutes à une meilleure protection de la clientèle, toute la clientèle.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer sans risque d'être démentis que la situation a positivement évolué et milite plutôt en faveur d'une libéralisation des taux. Car, en dernière analyse, la meilleure protection du consommateur reste, encore et toujours, la concurrence sur le marché.

Pour ce qui est de la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions, déjà, nos membres ont entrepris, ces dernières années, une politique soutenue pour s'y préparer.

En établissements financiers fortement spécialisés, nous avons présenté à Bank Al-Maghrib des propositions adéquates tenant compte des spécificités des métiers des sociétés de financement.

De même, nous continuons à rechercher auprès de la DRPP, partenaire des sociétés de crédit à la consommation de par la convention mise en place pour les crédits aux fonctionnaires, une solution juste et rapide aux impayés portés par les sociétés membres avant la mise en place de la procédure de consultation-réservation intervenue en 1999.

D'ailleurs cette nouvelle procédure s'est avérée un moyen efficace d'enrayer le surendettement des fonctionnaires.

Ce problème étant directement lié à la question de la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions, nous avons saisi officiellement, en novembre 2001, le Ministre des Finances, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et le Trésorier Général du Royaume pour débloquer définitivement la situation.

Le chantier annoncé de la restructuration du système financier national rend impérieuses et urgentes les solutions aux problèmes que nous avons évoqués.

Dans le cadre de son action institutionnelle, l'APSF renforce la mission pédagogique qu'elle s'est assignée, vis-à-vis du public au sens large, de faire connaître à grande échelle les métiers et les activités des sociétés de financement.

C'est ainsi que nous avons inauguré l'organisation d'une série d'assises nationales consacrées chaque année à un secteur.

Après les premières assises nationales du crédit à la consommation organisées en mars 2001 dont les actes ont été édités et largement diffusés, nous sommes à la veille d'organiser les premières assises nationales du crédit-bail qui seront accompagnées de l'édition d'un guide consacré au leasing.

Nous entendons donner à cette manifestation toute l'importance qu'elle mérite à un Moment où les Pouvoirs Publics appellent au développement de l'investissement. Surtout des PME-PMI fortement génératrices d'emplois et, en général faiblement dotés de fonds propres.

Pour relayer en permanence nos actions de communication, nous avons lancé l'édition d'un bulletin intitulé "la lettre de l'APSF" qui traite chaque mois de l'actualité des métiers de financement et des questions s'y rapportant tant au Maroc que dans les autres pays.

En outre, nous avons bon espoir de parachever très prochainement la mise en place de l'observatoire national de l'endettement des ménages que les premières assises nationales du crédit à la consommation ont recommandé de créer.

Nous avons établi pour ce faire, des relations étroites de coopération avec des spécialistes éminents du Conseil économique et social et de l'Observatoire de l'endettement des ménages français.

Le premier pas sur cette voie entrepris localement a consisté en la coopération avec le Département du Commerce Intérieur du Ministère du Commerce de l'Industrie, de l'Energie et des Mines pour la confection d'une étude empirique sur le crédit à la consommation.

Dans le cadre des relations de partenariat locales, l'APSF enregistre avec satisfaction le principe retenu lors de la réunion du CEC du 24 juillet dernier de créer une cellule de réflexion tripartite Bank Al-Maghrib - GPBM - APSF, pour développer des synergies entre les banques et les sociétés de financement au profit de l'économie. Nous notons, avec regret, que ce projet n'a pas encore reçu un début d'exécution.

Les liens multiformes existant de manière générale entre les banques et les sociétés de financement (participations, concours, traitement des opérations etc...) plaident en faveur d'un tel rapprochement.

Dans le cadre des relations de partenariat régionales, l'APSF a tenu à participer au séminaire sur le leasing organisé à Tunis les 7 et 8 mars derniers par l'Union des Banques Maghrébines et l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers.

Cette manifestation a été l'occasion notamment d'échanger les expériences des opérateurs maghrébins en la matière.

Dans le cadre des relations de partenariat que l'APSF a développées avec des institutions internationales, nous avons obtenu que les Fédérations Européennes, Eurofinas (crédit) et Leaseurope (leasing), tiennent leur congrès annuel de 2003 à Marrakech.

Sachant que ce rendez-vous réunit généralement quelque 600 personnalités du monde de la finance internationale, le rayonnement de l'APSF ainsi que celui du Maroc n'en sortiront que grandis.

Le credo de l'APSF, je le souligne encore une fois, est d'oeuvrer dans la durée pour le développement social et économique du Royaume sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dont les décisions et initiatives ne cessent de rappeler aux Autorités et aux opérateurs l'impérieuse nécessité d'une mobilisation générale.

Je vous remercie.